

HEXYLENE GLYCOL

HEXYLENE GLYCOL

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Identification du produit : Liquide.
 Nom commercial : HEXYLENE GLYCOL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage : Industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : COMPTOIR FRANCAIS INTERCHIMIE
 145 rue de Paris
 FR- 93013 Bobigny cedex FRANCE
 T: +33 (0)1 48 43 33 04

Nom et fonction de la personne responsable : Munier - ll.munier@interchimie.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone en cas d'urgence : ORFILA +33 (0)1.45.42.59.59

2 Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

: Xi; R36/38

Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé : Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (CLP : Skin Corr. 2)
 Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention (CLP : Eye Irrit. 2)

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)**

• Pictogramme(s) de danger



- Code de pictogrammes de danger : SGH07
- Mention d'avertissement : Attention
- Mention de danger : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
 H315 - Provoque une irritation cutanée.
- Conseils de prudence
 - Prévention : P264 - Se laver ... soigneusement après manipulation.
 P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - Intervention : P302+P352+P362+P332+P313+P321 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :
 Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
 Traitement spécifique.
 P305+P351+P338+P337+P313 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

HEXYLENE GLYCOL
HEXYLENE GLYCOL
2 Identification des dangers (suite)

- **Stockage** : P235 - Tenir au frais.
- **Considérations relatives à l'élimination** : P501A - Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

2.3. Autres dangers

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Un contact répété ou prolongé de la peau avec ce produit peut éliminer les huiles naturelles et conduire à une dermatose.

3 Composition/informations sur les composants

Formule du produit (INCI) : HEXYLENE GLYCOL

Composants : Ce produit est dangereux.

| Nom de la substance | Contenance | No CAS | No CE | Numéro annexe | REACH | Classification |
|--------------------------|------------|----------|-----------|---------------|------------------|---|
| 2-méthyl-2,4-pentanediol | : 100 % | 107-41-5 | 203-489-0 | 603-053-00-3 | 01-2119539582-35 | Xi; R36/38 Eye irrit 2 Skin Irrit. 2 |

4 Premiers secours
4.1. Description des premiers secours

- Premiers secours** : Consulter un médecin si une indisposition se développe.
- **Inhalation** : Faire respirer de l'air frais. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Laisser la victime au chaud et au repos.
- **Contact avec la peau** : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- **Ingestion** : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Faire boire de l'eau si la victime si elle est parfaitement consciente/lucide. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- A l'intention du médecin** : Traitement symptomatique.

5 Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction

- **Agents d'extinction appropriés** : Pulvérisation d'eau. Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre sèche.
- **Agents d'extinction non appropriés** : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Produits de combustion dangereux** : Une température élevée peut libérer des gaz dangereux. CO,CO2.

HEXYLENE GLYCOL

HEXYLENE GLYCOL

5 Mesures de lutte contre l'incendie (suite)**5.3. Conseils aux pompiers**

| | |
|-------------------------------------|---|
| Classe d'inflammabilité | : Ce produit est inflammable. |
| Protection contre l'incendie | : Ne pas respirer les fumées d'incendie ou les vapeurs de décomposition. Utiliser une protection respiratoire recommandée. |
| Prévention | : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. |
| Procédures spéciales | : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. |
| Incendies avoisinants | : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. |

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

| | |
|----------------------------------|--|
| Précautions individuelles | : Assurer une ventilation d'air appropriée. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection approprié. |
|----------------------------------|--|

6.2. Précautions pour l'environnement

| | |
|---|--|
| Précautions pour l'environnement | : Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. |
|---|--|

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

| | |
|------------------------------|--|
| Méthodes de nettoyage | : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats. Eliminer le produit conformément aux réglementations locales. |
|------------------------------|--|

6.4. Référence à d'autres sections

Porter un équipement de protection individuel, voir section 8.

7 Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

| | |
|---------------------|---|
| Général | : Eviter toute exposition inutile. |
| Manipulation | : Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des containers (réservoirs) de stockage/fûts de transport contenant ce produit. N'utiliser que dans des endroits bien ventilés. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Si un contact avec les yeux ou la peau est possible, porter les protections appropriées. |

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

HEXYLENE GLYCOL

HEXYLENE GLYCOL

7 Manipulation et stockage (suite)

- Stockage** : Le produit peut attaquer certaines formes de plastique.
L'acier inoxydable est recommandé pour l'entreposage. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à une température ne dépassant pas 30 °C/86 °F Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. L'acier & L'acier inoxydable est recommandé pour l'entreposage. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation.
- Stockage - à l'abri de** : Anhydrides d'acides. Acides forts. Agent oxydant.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL Travailleurs-inhalation : 98mg/m³ (ST, LE); 14mg/m³ (LT, SE) ; 49 mg/m³ (LT, LE)
Travailleurs-contact peau : 2mg/kg bw/jour (LT, SE)
Consommateurs-inhalation : 49mg/m³ (ST, LE); 3.5 mg/m³ (LT, SE); 25 mg/m³ (LT, LE)
Consommateur-ingestion : 1 mg/kg bw/jour (LT, SE)
Consommateur-contact peau : 1mg/kg bw/jour (LT, SE)
LE : effets locaux; SE : Effets systémiques; LT : long terme, ST : court terme
PNEC eau douce 0.429mg/l
eau de mer 0.0429 mg/l
eau (dégagement intermittent) 4.29mg/l
eaux usées 20mg/l
sédiment 1.79 mg/kg dw
sédiment marin 0.179 mg/kg dw
sol 0.11 mg/kg dw
oral (empoisonnement secondaire) 100mg/kg food

Protection individuelle : Enlever les vêtements contaminés.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.



- **Protection respiratoire** : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. EN 141 / filtre A
- **Protection de la peau** : Porter un vêtement de protection approprié.
- **Protection des yeux** : Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
- **Protection des mains** : Utilisez des gants en Néoprène. nitrile, PVC (chlorure de polyvinyle) EN 374
- **Ingestion** : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

8.2. Limites d'exposition professionnelle

VLE - France [mg/m³] : 125
NOTE TMP N° 84

VLE - France [ppm] : 25

9 Propriétés physiques et chimiques

HEXYLENE GLYCOL

HEXYLENE GLYCOL

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect
- Etat physique à 20 °C : Liquide.
- Couleur : Clair(e).
- Odeur
- Odeur : Doux(douce).
- Seuil olfactif : 50ppm
- pH : Neutre. solutions diluées.
- Point de fusion / Point de congélation
- Point de congélation [°C] : -40
- Point de fusion [°C] : -50
- Point d'ébullition initial - intervalle d'ébullition
- Point d'ébullition [°C] : 195-200
- Point d'éclair
- Point d'éclair [°C] : 93-97
- Taux d'évaporation
- Vitesse d'évaporation (éter=1) : 0.01 (ASTM D 3539, n-Bu-Ac=1)
- Inflammabilité
- Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air] : calculé 1.27%
- Limites d'explosivité (inférieures - supérieures)
- Limites d'explosivité inférieures [%] : 1
- Limites d'explosivité supérieures [%] : 9.9
- Pression de vapeur
- Pression de vapeur [20 °C] : 0.065 hPa
- Pression de vapeur [bar] : < 1.1 (110 kPa)
- Densité de vapeur
- Densité relative, gaz (air=1) : 4
- Densité relative
- Densité : (20 °C) 0.92
- Masse volumique [kg/m3] : 923 (20 °C)
- Solubilité
- Solubilité : Solvants organiques.
- Solubilité dans l'eau : Complète.
- Coefficient de partage : n-octanol / eau
- Log P octanol / eau à 20 °C : -0.14
- Température d'auto-inflammabilité
- Temp. d'autoinflammation [°C] : 306
- Température de décomposition : Aucune donnée disponible.

HEXYLENE GLYCOL

HEXYLENE GLYCOL

9 Propriétés physiques et chimiques (suite)

- Viscosité
- Viscosité à 20°C [mPa.s] : 36
- Propriétés explosives : Aucune donnée disponible.
- Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

- Autres données : Proportion de carbone organique volatil 52% (CE/1999/13)
- Masse moléculaire : 118.1 g/mol

10 Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

- Stabilité et réactivité : Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

- Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

- Aucune donnée disponible.

10.4. Conditions à éviter

- Conditions à éviter : Chaleur.

10.5. Matières à éviter

- Matières à éviter : Agents réducteurs. Anhydrides d'acides. Bases fortes. Agent oxydant. Amines. Acides. Chlorures d'acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone.
Oxydes d'azote.
Dioxyde de carbone.

11 Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

- Inhalation : Chez l'homme : Peut causer une irritation des voies respiratoires. L'inhalation peut affecter le système nerveux et provoquer des maux de tête, des vertiges, des nausées, des faiblesses, une perte de la coordination et l'inconscience.
Chez l'animal : Pas de mortalité/8h/rat : 70ppm (atmosphère saturée de vapeurs)
- Cutanée : Chez l'animal : peu nocif, pas de mortalité/rat : 2000mg/kg (OCDE 402)
- Ingestion : Chez l'animal : Pas de mortalité/rat : 2000 mg/kg (OCDE 401)
Chez l'homme : Une irritation des voies respiratoires et des autres membranes muqueuses.

HEXYLENE GLYCOL

HEXYLENE GLYCOL

11 Informations toxicologiques (suite)

| | |
|---|---|
| Admin. orale (rat) DL50 [mg/kg] | : 3700 |
| Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] | : >8000 Irritant pour la peau. |
| Toxicité chronique | : effet locaux (corrosion/irritation/lésions oculaires graves) |
| - Cutanée | Légèrement irritant pour la peau. : Chez l'homme : Un contact répété ou prolongé de la peau avec ce produit peut éliminer les huiles naturelles et conduire à une dermatose. Chez l'animal : Légèrement irritant pour la peau. (OCDE 404, lapin, 4h) |
| - Oculaire | Irritant : Chez l'homme : La vapeur peut provoquer une irritation douloureuse des yeux. (50ppm) Chez l'animal : Légèrement irritant pour les yeux. (OCDE 405, lapin) |
| - Ingestion | : Non classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée. NOAEL = 450 mg/kg/d (rat, 3mois) |
| Sensibilisation | : Aucun connu. sur animaux. |
| Cancérogénicité | : estimé non cancérogène |
| Mutagénicité | : aucune évidence d'activité mutagène |
| Toxique pour la reproduction : fertilité | : Aucun effet défavorable sur la santé n'a été noté. A forte doses : effets sur la progéniture NOAEL (parents) = 200mg/kg bw/d NOAEL (F1) = 500mg/kg bw/d (OCDE 421, rat, oral) |
| Toxique pour la reproduction : enfant à naître | : données expérimentales Aucun effet défavorable sur la santé n'a été noté. A forte doses : effets toxiques pour le développement du foetus NOAEL = 300mg/kg bw/d Concentration maternelle sans effet = 300mg/kg bw/d (OCDE 414) |

12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

micro-organismes NOEC (bactérie) = 200mg/l (pH : 7.0-7.4)

EC50-48h Daphnia magna [mg/l] : 3200-5410

IC50 72h Algae [mg/l] : > 429 (selenastrum capricornutum) OCDE 201, pH 7.4-8.1, vitesse de croissance

CL50-96 Heures - poisson [mg/l] : 8510-9450 Gambusia affinis

12.2. Persistance - dégradabilité

Biodégradation [%] : Le produit est biodégradable. 35 - 76% en 28 jours
fenêtre de 10 jours : 70% aérobique : demande théorique en oxygène 81%après 28jour (OCDE 301F)

12.3. Potentiel de bio-accumulation

Potentiel de bio-accumulation : Log POW : - 0.14 non bioaccumulable

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistante à fort potentiel de bioaccumulation (vPvB).

HEXYLENE GLYCOL

HEXYLENE GLYCOL

12 Informations écologiques (suite)**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

Précautions pour l'environnement : Eviter le rejet dans l'environnement.
Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

13 Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Généralités : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

N° de déchet industriel : (loi 75633) 07 01 - Déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base.

14 Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Information générale : Non classifié.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Danger pour l'environnement

Non applicable.

En cas de fuite et/ou d'épandage : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

Précautions individuelles : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison.

Mesures d'urgence en cas d'accident : Arrêter le moteur. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Signaler le danger et prévenir les autres usagers de la route. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

Informations complémentaires : Aucun(e).

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

15 Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

HEXYLENE GLYCOL

HEXYLENE GLYCOL

15 Informations réglementaires (suite)

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45

Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Directive 2006/121/CE du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006.

Classification CE : 2-méthyl-2,4-pentanediol
No CAS :000107-41-5
No CE :203-489-0
Numéro annexe :603-053-00-3
REACH :01-2119539582-35
Xi; R36/38

Symbole(s)



Phrase(s) R

: Xi : Irritant

Phrase(s) S

: R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

: S24 : Eviter le contact avec la peau.

: S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Étiquetage spécial

: Réglementation installations classées: 1432 / 1433 / 1434

Enregistrements

: PICCS (Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances) aux Philippines
INV au Canada
KECI (Korea Existing Chemicals Inv.) en Corée KE-24702
TSCA (Toxic Substances Control Act) aux USA
ENCS (Existing & New Chemicals Substances) au Japon : (2)-240
DSL (Domestic Substances List) au Canada
IECSC (CN)
AICS (the Australian Inventory of Chemical Substances) en Australie

Autres

: maladie professionnelles n°84

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

réalisée

16 Autres informations

Liste des phrases R pertinentes (chap. 2) : R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau.

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document